# **2012-UNAT-278, Balogun**

#### Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a jugé que, lorsque l'appelant a contesté avant UNADT sa séparation de l'organisation, il aurait également dû soumettre la demande de paiement d'une indemnité de résiliation, pour pouvoir le récupérer s'il n'a pas réussi dans la première partie de sa demande. Unat a jugé que la décision de l'unité d'évaluation de la gestion de considérer la demande de l'appelant non à créance car le délai était correct. Unat a soutenu que, même si l'appelant a revu la question de sa séparation à plusieurs reprises dans le cadre de l'ancien système, il aurait pu être malavisé pour croire qu'il pouvait amener la question avant UNT. Unis a confirmé l'appel en partie et annulé en partie le jugement UNDT quant à l'attribution des frais de litige contre l'appelant.

#### Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté les décisions de ne pas renouveler son contrat et de ne pas lui verser une indemnité de résiliation. Undt a rejeté la demande. UNT a rappelé le jugement n° 1232 (2005) du Tribunal administratif (UNADT) et a déterminé que toutes les questions examinées par l'UNADT étaient des judicata. UNDT a constaté que la demande contenait les mêmes faits et soulevait les mêmes problèmes que les trois applications précédentes avec UNADT. UNDT a constaté que le requérant avait abusé de la procédure et décidé d'accorder des frais contre lui, en principe, bien qu'il ne soit plus membre du personnel et qu'il pourrait être difficile, voire impossible, de récupérer ces frais de lui.

#### Principe(s) Juridique(s)

Gauche délibérément vide

#### Résultat

Appel accordé en partie

## Applicants/Appellants

Balogun

Entité

CEA

#### Numéros d'Affaires

2012-307

#### **Tribunal**

**TANU** 

#### Lieu du Greffe

New york

## Date of Judgement

11 Jan 2012

## President Judge

Juge Simón

## Language of Judgment

**Anglais** 

## Type de Décision

Jugement

## Catégories/Sous-catégories

Abus de procédure devant l'TCNU/TANU Frais Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance) Matière (ratione materiae) Temporel (ratione temporis)

### **Jugements Connexes**

UNDT/2012/026